Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20261001-20260802-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 9 — Votants: 10 — Absents: 1	**Séance du 1er octobre 2026** L'an deux mil vingt-six, le premier du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, Maire.
Date de convocation : 15/09/2026 Date d'affichage de la délibération : 08/09/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, André DAZY, Anaïs DIDELLE, Alex GERBIER, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET, Justine PEPIN. **Elu ayant donné pouvoir :** Ann-Charlotte GINET pouvoir à Alexandra BERGER **Absent :** Sébastien GENOULAZ **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER
Délibération n°2026-08-02: Demande de subvention au département pour l'exploitation de bois scolytés	

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;
Vu la nécessité pour la commune d'assurer la gestion durable de son patrimoine forestier communal ;
Considérant la présence de peuplements forestiers affectés par des attaques de scolytes, entraînant une dégradation rapide de la qualité des bois et nécessitant leur exploitation dans les meilleurs délais ;
Considérant que l'exploitation de ces bois permet de limiter la propagation des scolytes, de sécuriser les peuplements concernés et de valoriser, autant que possible, les bois issus de ces peuplements sanitaires ;
Considérant que les opérations d'exploitation, de débardage, de transport et/ou de valorisation des bois scolytés représentent une charge financière importante pour la commune, dans un contexte de dépréciation des bois atteints ;
Considérant que le Département de la Savoie est susceptible d'apporter un soutien financier aux collectivités pour les opérations contribuant à la gestion des peuplements forestiers affectés par les dépérissements sanitaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'exploitation des bois scolytés de la forêt communale
- **SOLLICITE** le Département de la Savoie pour une subvention d'un montant de 1750€
- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention, à constituer et déposer le dossier de demande de financement auprès du Département et à signer tout document relatif à cette demande.

Vote : 10 voix pour – à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
Vincent BRAND

Acte rendu exécutoire le 8 octobre 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 8 octobre 2026